

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 21 Janvier 1830.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les militaires de ce pays qui désireront remplir les fonctions d'Instructeurs de recrues, devront s'annoncer au chef de leur département ou au Bureau militaire de M. le Colonel-Inspecteur à Neuchâtel, où le Major Matthey donnera les informations ultérieures. Le salaire en cas de parfaite satisfaction, sera de 18 à 25 louis, suivant la capacité des instructeurs, et de 30 louis pour l'Instructeur-chef. — Les occupations ne dureront qu'environ 6 mois de l'année.

Par ordre de la Commission militaire,
Le Chef du Bureau militaire,
F. MATTHEY, Major.

2. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens de Louis Mentha allié Lambert, de Cortaillod, noble et prudent Louis-Auguste Comte de Pourtalès, maire du dit lieu, a fixé la journée p^r la tenue de ce décret au Mercredi 27 Janvier courant; en conséquence, tous les créanciers du décrétable sont requis et sommés de se rendre à la salle d'audience de la maison-du-village de Cortaillod, le jour sus-indiqué, dès les neuf heures du matin, par-devant le Juge-égal, pour y faire inscrire et valoir leurs titres, droits et prétentions quelconques, sous peine de forclusion pour les non-comparaissans. Donné le 4 Janvier 1830. Greffe de Cortaillod.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. M. le capitaine Louis de Bosset et M^{me} Mieg, sa sœur, ayant reçu diverses propositions pour la vente de leur maison rue St. Honoré, en face du nouveau collège, se sont déterminés à l'annoncer définitivement en vente chez M. Jacottet, notaire, où les amateurs peuvent faire leurs offres et prendre connaissance des conditions. Cette vente sera conclue le Jeudi 25 Février, à 3 heures après midi, si l'offre la plus élevée est satisfaisante.

4. Ensuite de permission obtenue, la veuve et les enfans de Charles-Fréd. Petitpierre-Perrenod, les mineurs représentés par le Sieur conseiller de Commune Charles-Frédéric Petitpierre-Dubied, leur tuteur juridiquement établi, offrent de vendre deux domaines actuellement réunis en un seul, situés rièrre Boveresse, lieu dit vers chez Maublanc et au Crétet, consistant en deux maisons bien bâties, champs, prés, pâturages et bois, y compris 25 poses de bois banaux qui sont hors du domaine, sur lequel on peut garder et hiverner 9 à 10 vaches, et qui n'est point exposé aux gelées. Ceux qui auront des vues sur ces immeubles et qui désireront avoir de plus amples détails, devront s'adresser au dit Sieur Petitpierre, tuteur des enfans mineurs, lesquels immeubles seront exposés à la minute le Samedi 30 Janvier courant, de 6 à 9 heures du soir, à l'auberge de l'Ecu de France à Couvet, sous de favorables conditions, pour la revêtu en être faite en Justice du Val-de-Travers, au plaid ordinaire du Samedi 6 Février prochain.

5. Les quatre enfans du premier lit de François Nicole, de Rochefort, exposeront en vente par la voie de la minute, les immeubles ci-après: 1^o Une vigne de la contenance de 6 ouvriers, lieu dit à Célard, Jurisdiction de Colombier, joûte du côté de bise Moïse Phillipin, de vent M. le capitaine Perrochet, d'ubère le chemin de Célard. 2^o Une dite au Villaret, même territoire, de la contenance de demi-ouvrier, joûte de bise David Roquier, de vent J.-L. Renaud, d'ubère J.-J. Béguin, de joran Daniel Mojon. 3^o Une dite au même lieu, de la contenance de 2 ouvriers, joûte de bise Moïse Phillipin, de vent J.-L. Jeanrenaud, d'ubère St. Gillièron. Ces trois pièces dimables à la 17^e. 4^o Une dite au même lieu, de la contenance de 1/4 ouvrier, dimable à la 11^e, joûte de bise le Sieur justicier Daniel Roulet, de vent Auguste Jaquet, d'ubère la précédente, et de joran le Sieur Jean-Ferd. Jaquet. La minute de ces immeubles sera déposée chez le Sieur justicier Roulet, à Montezillon, où les soumissions commenceront le 25 Janvier courant, à 3 heures après midi, sous des conditions très-favorables.

A VENDRE.

6. MM. Pettavel frères viennent de recevoir de l'huile d'olives surfine, dont la qualité ne laisse rien à désirer.

7. Des bouchons longs extrafins de Bordeaux. S'adr. à M. Adam Pfeiffer, maître tonnelier.

8. Chez M. P.-F. Wuillemier, dans son magasin à côté de celui de M^{me} veuve Jeanneret, Place du marché, du café bon ordinaire à 3 1/2, 4 1/2 et 5 batz la livre, en prenant au moins 20 livres à-la-fois; de très-beau sucre de Paris à 5 batz la livre par pain; clous de girofle à 16 batz, muscade à 38 batz, fleur de muscade à 60 batz la livre, en en prenant demi-livre à-la-fois.

9. M^{lle} Perret, sur la Place, vient de recevoir en commission, un superbe assortiment de rubans gazés de toutes largeurs, qu'elle cédera à des prix très-avantageux.

10. M^{me} Wittnauer, à la Grand'rue, vient de recevoir de Paris de la féculé de pommes-de-terre, excellente p. bouillon et potage, à 5 bz. la livre.

11. Au Pré-barreau, à vendre, ou à échanger contre une vache fraîche ou près de véler, une vache à choisir sur deux, qui sont portantes depuis la même époque et qui, étant fraîches, donnaient chacune 9 pots de lait: on conviendrait du retour qu'il y aurait à donner. Plus, à vendre, de de très-bonne coignarde aux prunes, bien cuite, à 10 1/2 bz. le pot, dite aux pruneaux à 12 bz.

12. Chez M. Petitpierre-Rougemont, à St. Aubin, une paire de beaux bœufs gras, et deux vaches propres à être engraisées.

13. Deux guitares et un violon. S'adr. au bureau d'avis.

14. F.-L. Savoye, horloger, établi en cette ville depuis 26 ans, croit devoir rappeler au public qu'il vend et fait fabriquer chez lui le gros et le petit volume, ayant toujours de bons ouvriers pour l'une et l'autre partie. Il est pourvu de pendules, de cartels et de montres de toute espèce et à juste prix, et il espère continuer à mériter la confiance dont on l'a honoré jusqu'ici et qu'il sollicite.

15. Une flûte en ré, bois d'ébène, sept clefs en argent, achetée il y a quelques années en Allemagne, et jouée dès-lors par un amateur. S'adr. au bureau d'avis.

16. A Serrières, de la terre noire provenant d'un jardin. S'adr. à M. Touchon-Michaud.

17. A l'hôtel du Faucon, de superbe volaille de Bresse.

18. Charlotte Clottu vient de recevoir différens articles, tels que tulle mouliné, bétille calicot, etc. Elle se recommande aux personnes qui voudront lui accorder la préférence, attendu qu'elle reçoit ces marchandises de première main. Elle se recommande également pour la couture et le tricotage. Sa demeure actuelle est vis-à-vis du Temple-neuf.

19. Le Sieur J.-L. Blanchoud, vigneron expert, de Vevey, avise MM. les propriétaires de vignes qu'il est toujours assorti de poudrettes, soit barbues des différens et meilleurs plants de la Vaux. On pourra, pour les demandes de celles-ci, s'adresser à MM. Prince, justicier, hôtel de la Balance, à Neuchâtel; Favarger, ancien d'église, à la Coudre; Preud'homme, anc. d'église, à Peseux; Clerc, commissaire-arpenteur, à Corcelles; Marillier, procureur juré, à Cortaillod, et Maret, métrol, à Gorgier, ou directement au prénomé Blanchoud lui-même, à Vevey.

20. Chez Auguste Lozeron, bandagiste, à Auvergnier, des bandages pour les deux sexes, et de la graisse pour guérir les hernies, à un prix très-modique.

21. Une chaise à un ou deux chevaux, encore en bon état; un cor avec ses tons de rechange et embouchures, presque neuf; un fusil de cible, canon de Piquet, et une paire de pistolets anglais. S'adr. à M. L^e de Meuron, à la Rochette.

22. Un clavecin à 5 octaves. S'adr. à M. Louis Junod, à la Croix-du-marché.

23. Une belle et bonne vache, entre 6 et 7 ans, devant faire son veau à la mi-février. S'adresser à la cure de Cornaux.

24. M. Benguerel, de Fontainemelon, seul chargé de la confection des ganses de schakos, vient de former son dépôt exclusif chez André Court, maître chapelier, en ville.

25. D'excellent miel du Dauphiné, que l'on cédera, au détail, à un prix très-modique. S'adr. à Schanzlin fils, à Boudry.

26. De bonne coignarde de M^{me} Cornas, pour le prix de 10 batz 2 cr. par pot, et 9 batz 2 cr. par seille. S'adr. à M^{me} Jeanrenaud-Racle au faubourg.

27. Chez M. Guébbard, du rum de première qualité, et quelques centaines de bouteilles vin rouge 1825, 1826 et 1827, des meilleurs quartiers de la ville.

28. M^{me} Boyer vient de recevoir un bel envoi de chemises d'homme, qu'elle peut céder à bon compte.

29. Une table de salon neuve, en beau bois d'acajou, d'un genre nouveau. S'adresser à Junod, ébéniste, rue St. Honoré.

30. Environ 30 toises de foin première qualité, pour vaches à lait ou pour chevaux, très-bien conditionné, à distraire ou à consommer sur place. S'adresser au justicier Bonhôte, à Peseux.

31. Un char à l'allemande. S'adresser à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.

32. De gré à gré, dans la maison Borel-Boyer, vis-à-vis les Halles, au second étage, divers meubles, lits, literie, ustensiles de cuisine et autres objets de ménage.

À LOUER.

33. De suite, une chambre meublée. S'adresser au bureau d'avis.

34. Pour la St. Jean, un logement agréable et commode, soit le premier étage de la maison de M^{me} Perrenoud, rue du Château. S'adresser à Auguste Renaud, messenger d'Etat, dans la dite maison.

35. Pour la St. Jean, ou même dès le mois de Mars, une cave sous la maison de M^{lle} Bourgeois, rue du Coq-d'Inde. S'adresser à elle, chez M^{me} de Tribolet.

36. Pour la St. Jean prochaine, un magasin situé au bas de la maison de M. Touchon-Michaud, du côté de l'ancienne rue des Poteaux; il peut servir pour entrepôt de marchandises ou p. un détail. S'adr. au propriétaire.

37. De suite ou pour la foire, un magasin, arrière-boutique et cave, sous l'auberge du Cerf.

38. Au 12 de Février, un grand magasin dans la maison de M. Prince, à la Grand'rue, près du Faucon. S'adr. à M. Prince, à la Balance.

39. De suite ou pour la St. Jean prochaine, dans le village de Corcelles, une maison agréablement située, composée de six chambres, dont trois à fourneau, cuisine, galetas et caveau, deux jardins avec un puits et un verger, l'un et l'autre garnis d'espaliers et d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette maison est vaste et contient beaucoup de dégagemens, elle pourrait convenir pour une pension de demoiselles; si on s'arrangeait du tout, le prix en sera modique. S'adr. à M. Benoit Py, au dit Corcelles, ou à son frère Louis Py, à Neuchâtel.

40. Dans une belle exposition à la Coudre, un vaste appartement qui pourrait être partagé, si on le désire; de plus, un grand salon meublé ou non meublé. S'adr. à M. le justicier Bersot.

41. Pour la fin de l'année, ensemble ou séparément, la maison Bachelin, située sur le bassin, occupée actuellement pour l'hôtel du Faucon.

42. Une grande salle meublée. S'adr. à Prince-Tissot, au Café.

43. De suite, une ou deux jolies chambres meublées à la Croix-du-marché. S'adr. au bureau d'avis.

44. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M. de Pury-Chatelain, à la rue de l'hôpital, consistant en deux chambres à fourneaux, une chambre à fourneau et cheminée, une petite chambre, une chambre à serrer, cuisine, caveau et portion de galetas.

45. De suite, à la rue Fleury, une chambre meublée, à cheminée et à fourneau. S'adresser à Claparède-Evard.

ON DEMANDE A LOUER.

46. Une petite chambre. S'adr. au bureau d'avis.

47. De suite, deux chambres, dont l'une meublée. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

48. Jean Henzi, nouvellement établi en ville, comme maître cordonnier-bottier, a l'honneur d'informer le public et ses anciennes pratiques, que sous tous les rapports, on aura lieu d'être pleinement satisfait de lui et de ses ouvrages, tant pour chaussure ou bottes qu'en souliers des deux sexes. — Le même achètera de rencontre, bottes et souliers encore en état, et tient en débit un excellent cirage de sa composition. Sa demeure est maison de M. le Maire de Perrot, en face de l'hôtel-de-ville.

49. Une jeune fille docile et intelligente, tenant à des parens fort honnêtes et qui connaît un peu le ménage et les ouvrages de son sexe, souhaiterait de trouver à se placer: elle se contenterait d'un petit salaire, jusques à ce qu'on vit ce qu'elle peut faire. S'adr. au bureau d'avis.

50. Un jeune homme de 23 ans, muni de très-bons papiers et connaissant le service dans toutes ses parties, désire trouver une place dans quelque bonne maison. Il sera très-accommodant pour le gage, assuré que, lorsqu'il sera connu de ses maîtres, ils sauront apprécier son service. S'adr. au bureau d'avis.
51. Une très-bonne nourrice, âgée de 22 ans et de très-bonne constitution, désire se placer au plus vite; on en peut donner les meilleures relations. S'adr. à la sage-femme de Boudry.
52. Une personne âgée de 29 ans, munie de bons certificats, qui connaît bien le service, s'offre de remplacer des domestiques, soit comme cuisinière ou pour les autres ouvrages d'un ménage. S'adr. au bureau d'avis.
53. Une personne de 28 ans, servant dans l'étranger comme femme de chambre, et désirant revenir dans le pays, demande une place, ou de seconde, ou de bonne d'enfant: elle a de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.
54. On demande, pour entrer de suite, dans une maison de la campagne, une fille qui sache faire un bon ordinaire et cultiver un jardin. S'adr. à Sophie Gauchat, au greffe de la ville.
55. On demande, pour bonne d'enfant, une personne qui sache coudre, et qui soit munie de bonnes recommandations: elle pourrait entrer de suite. S'adr. au bureau d'avis.
56. On demande, pour entrer de suite, une fille qui sache faire une bonne cuisine ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.
57. On demande de suite une fille qui sache faire un bon ordinaire, et qui soit munie de bons papiers. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

58. Perdu, de Serrières en ville, une couverture de cheval en laine blanche. On prie de la rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.

AVIS DIVERS.

59. On informe le public que le tirage de la 2^e classe 68^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 5 Février prochain, et que les billets pour cette classe devront être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
60. Le Comité des Redoutes donnera cet hiver 4 bals, les 21 Janvier, 4 et 18 Février et 4 Mars; les trois premiers dureront jusqu'à 11 heures, et le quatrième jusqu'à minuit. Les billets, dont le prix est fixé à L. 4, 4 s. pour les danseurs, et L. 2, 2 s. pour les spectateurs sur les galeries, se délivreront chaque jour de redoute à la petite salle du Concert, pour la première de dix heures à midi, et pour les autres de onze heures à midi; outre ces heures il ne sera plus délivré de billets.
61. Henriette née Ecuyer, veuve de feu David-Henri Tissot, de la Sagne, domiciliée aux Sagnettes, sur Couvet, invite toutes les personnes qui peuvent avoir des comptes à régler avec feu son mari, ainsi que celles auxquelles il pourrait être redevable soit pour dettes directes ou cautionnements, à s'adresser à elle entre ci et le 22 de Février prochain, sous peine de forclusion.
62. Henri Dubois, facteur de pianos, établi à Travers, se propose de se rendre de tems en tems à Neuchâtel ou dans les environs, pour accorder ou réparer les pianos qu'on voudra bien lui confier; il mettra tous ses soins à satisfaire sous tous les rapports les personnes qui voudront bien l'occuper. Elles sont priées de se faire inscrire chez MM. Jeanneret et Baumann.
63. Un jeune homme dont les occupations journalières ne remplissent pas entièrement son tems, souhaiterait d'utiliser les momens qui lui restent, en faisant des écritures ou en soignant toute espèce de comptabilité. Il pourrait, au gré des personnes qui voudront l'occuper, se transporter à leur domicile. S'adresser au bureau de cette feuille.
64. M. Downes, anglais, domicilié dernièrement à St. Blaise, ayant été obligé de s'absenter inopinément, vient d'écrire à M. Kaingay, chez qui il demeurerait, de lui envoyer note de ce qu'il doit dans ce pays; celui-ci invite en conséquence les personnes à qui le susdit M. Downes peut être redevable, à lui faire parvenir leurs comptes, soit à son neveu Borel, sous-hôpitalier, en ville, afin qu'il puisse les lui envoyer.
65. M. H.-C. Freytag, peintre, de Zurich, demeurant aux Bains, offre de vendre ou d'échanger une partie de tableaux d'anciens bons maîtres, ainsi que de gravures et de dessins à l'aquarelle de vues suisses, dont il est propriétaire. Le même a fait, pendant une série d'années, quelques inventions importantes dans la peinture à l'aquarelle, comme, par ex., de dispenser, dans les endroits les plus difficiles, d'épargner le fond du papier, et, outre cela, d'en faciliter singulièrement l'exécution, tout en obtenant les mêmes résultats que d^s la peinture à l'huile et à la gouache, avec l'avantage de rendre les couleurs beaucoup plus solides qu'à la manière ordinaire. Ce procédé est applicable à tous les genres de peinture à l'aquarelle, surtout pour écrans et autres espèces de transparens.

MM. les peintres et amateurs qui désireront apprendre ce nouveau procédé, dont le prix est de deux louis d'or, sont priés de s'adresser à lui à cet effet chez M. Schmid-Gorgerat, aux bains, à Neuchâtel, et non point à Berne, comme cela était dit par erreur dans le précédent numéro, et il prévient que, par cette raison, il s'arrêtera quelques jours de plus en cette ville.

66. M^{lle} Octavie Chanel, maison Silliman, recevrait chez elle quelques jeunes demoiselles auxquelles, selon le désir des parens, elle enseignerait: la langue française par principes, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire, la géographie et les ouvrages du sexe; elle pourra aussi donner des leçons de piano et de dessin. Ayant fait un assez long séjour à Montmirail, où elle a terminé son éducation, et s'étant de suite vouée à l'enseignement pendant un séjour de deux ans, à Auvier, à l'entier contentement des parens qui lui ont confié leurs enfans, elle ose espérer le même succès à l'égard des élèves qui lui seront confiés.
67. Jonas-Pierre Dessouslavy, pendulier, vis-à-vis du Temple-neuf, croit devoir prévenir le public qu'il continue à établir des pendules et des cartels de tous genres et à la garantie de plusieurs années. Il se charge également de tous les rabillages dans ce genre d'horlogerie, ainsi que de raccommodages d'instrumens de mathématiques: le tout aux plus justes prix. — Le même offre aussi de fournir des montres de toute qualité.
68. La Communauté de Corcelles et Cormondrèche se propose de faire exploiter environ 180 chars bois de hêtre en perches, dans sa forêt des Chaumes; les entrepreneurs sont invités à se rencontrer à la maison-du-village de Rochefort, Vendredi 29 Janvier courant, à une heure, pour entendre les conditions et ensuite conclure.
69. Henri Petitpierre, à Couvet, canton de Neuchâtel, cédant aux sollicitations de ses amis tant de ce canton que des voisins, se chargera de faire dans le vallon et les montagnes les encaissements de titres et de lettres de change, le placement de capitaux et d'immeubles en général. La modicité de ses vacations, l'ordre et l'activité qu'il se fera un devoir d'employer pour soigner les intérêts qui lui seront confiés, lui font espérer qu'il obtiendra la confiance du public. Les lettres devront être affranchies.
70. MM. les membres de la Société d'Agriculture qui désirent faire venir des graines étrangères, sont priés d'adresser leurs souscriptions à M. F.-L. de Pury, secrétaire de la Société, avant la fin de Janvier courant.
71. Un jeune homme âgé de 21 ans, natif du royaume de Wurtemberg, qui a fait un apprentissage de commerce en draperie, et qui a travaillé pendant deux ans en qualité de commis dans une maison en épicerie, désire se placer dans une maison où il puisse se perfectionner dans la langue française, dont il possède déjà bien les principes. Il est porteur d'excellens témoignages et sera très-accommodant pour les conditions. Pour de plus amples informations, s'adresser à M. J.-F. Virchaux, justicier à St. Blaise.
72. On demande un associé pour la Gazette de Lausanne, contre le quart du coût, et moyennant qu'on la fasse prendre le lendemain matin de son arrivée et qu'on la rende dans la soirée du même jour. S'adr. au bureau d'avis.

Changemens de Domicile.

73. M^{me} veuve Perrochet ayant changé de demeure, prévient qu'elle recevra encore quelques pensionnaires, pour la table seulement; celles auxquelles cela pourrait convenir sont priées de s'adresser à elle-même, au 1^{er} étage de la maison Fauche, rue de l'Hôpital.

Départ de voitures.

74. Le 15 Mars, il partira de Berne une bonne voiture pour Varsovie, passant par Munich et Vienne. S'adresser pour les places, à Conrad Schlegel, maître voiturier, à Berne.
74. Du 10 au 15 Février prochain, il partira d'ici une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. — Au milieu de Mars, une seconde voiture pour la même destination. — A dite époque, une troisième voiture pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. S'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.

AVIS.

57. Plusieurs personnes qui ont souscrit pour l'ouvrage d'arithmétique publié par M. Berthoud-Fabry, n'ayant pas encore retiré leurs exemplaires, elles sont priées, par ce second avis, de les réclamer au plutôt, auprès de ceux qui ont reçu leurs souscriptions.

AVIS IMPORTANT.

La rigueur de la saison ayant fait geler une grande quantité de pommes-de-terre, nous croyons rendre un service essentiel en reproduisant dans ce moment l'article suivant, tiré des feuilles Vaudaises; il a pour objet d'indiquer un moyen bien

simple de tirer parti des pommes-de-terre gelées; on le doit au célèbre Thaër, et de nombreuses expériences en ont confirmé l'efficacité. Il consiste à étendre sur le gazon, ou dans tout autre endroit bien ouvert et à l'air libre, les pommes-de-terre gelées. La seule précaution à prendre est d'éviter que les tubercules ne se touchent, la pourriture ne se manifestant qu'à la suite de la fermentation produite par leur entassement. On les laisse dans cette exposition jusqu'à ce qu'une succession de gelées et de dégels alternatifs les ait amenées à un tel degré de dessiccation, qu'après les avoir concassées par un moyen quelconque on puisse les envoyer au moulin qui les réduit en farine aussi facilement que le froment et les autres céréales. Les pluies et les neiges qui surviennent pendant cette exposition ne nuisent point à l'opération, elles ne font qu'en prolonger la durée.

Feu M. Einhof, dont la chimie et l'agriculture regrettent également la perte, a confirmé par de nombreuses expériences la découverte de M. Thaër. Il les a répétées sur plusieurs boisseaux de pommes-de-terre qui, restées jusqu'au mois de Mars dans le champ où elles avaient végété, avaient été amenées par le dégel à un tel degré de mollesse, que la seule compression de la main les réduisait facilement en bouillie. Etendues dans cet état sur le gazon, au bout de 5 jours elles acquièrent un degré de dessiccation suffisant pour pouvoir être envoyées au moulin qui les convertit en une farine fort bonne. Au bout de 2 ans cette farine se trouva n'avoir éprouvé aucune altération. Plusieurs essais relatifs à son emploi comme aliment ont démontré qu'elle est extrêmement avantageuse. Elle peut dans presque tous les cas tenir lieu de farine de froment; elle sert à faire des soupes, du sagou, et toute sorte de pâtisserie; mais c'est principalement dans la fabrication du pain qu'elle est le plus profitable; le savant que je viens de citer en a non-seulement fait, avec la seule addition d'un quart de farine de seigle, un pain savoureux et qui se conserve très-bien, mais il a même réussi à en fabriquer un pain d'un goût très-agréable, sans aucun autre mélange que celui du levain. La préparation de ce pain ne diffère en rien de celle du pain ordinaire, il faut seulement avoir soin de tenir, en pétrissant, la pâte un peu plus molle qu'elle ne l'est communément, parce que, pendant la fermentation panaière, la farine de pommes-de-terre absorbe une plus grande quantité d'eau que la farine de froment.

L'usage de faire entrer la pomme-de-terre râpée crue en plus ou moins grande proportion dans le pain, étant devenu presque général dans différens pays, il est important de faire connaître que la gelée et le dégel facilitent singulièrement cette opération, et que les tubercules dégelés abandonnent beaucoup plus aisément leurs parties fibreuses et amilacées, les seules qui entrent dans la confection du pain, que ceux dont le principe végétal n'a subi encore aucune altération.

Quant aux petites provisions dont on voudra faire immédiatement usage, il suffira de plonger les tubercules gelés, avant qu'ils aient commencé à dégeler, dans de l'eau froide placée à l'abri de la congélation, de les y laisser, en renouvelant l'eau de tems en tems, jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur dureté et repris leur consistance naturelle. On peut immédiatement après cette opération cuire la pomme-de-terre pour la manger, ou la conserver en la faisant sécher dans un endroit sec et tempéré.

Les personnes qui auraient recueilli sur ce sujet d'autres notions, fruit de leur expérience, sont priées de les adresser au bureau de cette feuille. On sera également reconnaissant à celles qui mettront en pratique les procédés ci-dessus, de communiquer les résultats qu'elles obtiendront.

TAXE DES VIANDÉS, dès le 2 Novembre 1829.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 cr.	Le mouton à 9 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, à 5 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 14 Janvier.

Froment	l'émine bz.	25 à 26.
Moitié-blé	—	19 à 20.
Mêle	—	—
Avoine	—	9 1/2
Orge	—	14 à 15.
Epeautre	le quintal L.	11: 16 à 12: 2.
Seigle	id.	7: 12 à 7: 17.

2. BASLE. Au marché du 15 Janvier.

Prix moyen du blé, le sac fr. 17, 3 bz. 7 rap.

3. BERNE. Au marché du 12 Janvier.

Prix moyen du blé, l'émine bz. 19, 5 rap.
Avoine le muid . . . 55 à 112 1/2

PRIX DES VINS À NEUCHÂTEL (20 Janvier).

1823, blanc, à 8 cr.
1824, id. de 8 1/2 à 9 1/2 cr.
1825, id. - 16 à 26 cr.	rouge, de 24 à 52 cr.
1826, id. - 13 - 15 -	id. - 16 - 18 -
1827, id. - 13 - 17 -	id. - 22 - 30 -
1828, id. - 12 - 14 -	id. - 7 - 12 -
1829, id. - - 8 -	id. - 8 - 9 -